

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 3 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois Mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 26 avril 2022.

Objet : Validation de l'avant-projet définitif (APD) du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en une médiathèque/ludothèque à Mer

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, Mme Annie BERTHEAU, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Solange LADIESSE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, M. Pascal LEREDE, M. Boris MARC, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à M. Dominique HUBERT
Mme Christine HUET, procuration donnée à Mme Danielle GUÉRIN.

Nos réfs. :
CULT_DEL_2022_38

Absents excusés :

M. Olivier BESNARD
M. Luc FRIESSE

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 25
Pouvoirs : 2
Abstention : 1
Suffrages exprimés : 26

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Marie DUBREUIL, secrétaire de séance.

Madame Annie BERTHEAU, 1ère adjointe au Maire présente :

Vu la délibération n°2021-77 en date du 9 Novembre 2021 concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en une médiathèque/ludothèque ;

Vu les dispositions de l'article D.2171-7 du code de la commande publique précisant que « les études d'avant-projet définitif ont pour objet de :

- 1° Déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
- 2° Arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;
- 3° Définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2022

Reçu en préfecture le 06/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-214101362-20220506-DEL2022_38-DE

4° Participer à la vérification de la cohérence des éléments du projet et des prestations avec l'économie générale du marché global. »

Considérant la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre soit 2 176 364 € HT (valeur novembre 2021 – cf. délibération n°2021-77 en date du 9 novembre 2021) ;

Considérant la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux lors de la remise de l'Avant-Projet Sommaire soit 2 211 743€ HT ;

Considérant que l'avancement des études de Maîtrise d'œuvre a permis de fiabiliser les modalités techniques de réalisation et les caractéristiques du projet,

Considérant les adaptations techniques nécessaires au projet, en particulier, l'intégration du remplacement du réseau d'éclairage public du parking, d'un espace de stationnement pour les vélos, l'intégration des attentes de l'Architecte des Bâtiments de France,

Considérant les résultats des études géotechniques et structures nécessaires à l'avancement des études de maîtrise d'œuvre,

Considérant l'évolution du contexte économique actuel nécessitant d'intégrer une actualisation estimée à +5,2% depuis Juillet 2021 des coûts de travaux au plus proche de la réalité,

Considérant le fait que le coût prévisionnel des travaux, réévalué au stade de l'Avant-projet Définitif, est arrêté à la somme de 3 030 727,84 € HT

Considérant le rapport d'orientation budgétaire présenté en Conseil Municipal le 22 février 2022 précisant le caractère pluriannuel des investissements liés à la réhabilitation d'un bâtiment communal en une médiathèque- ludothèque ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et comptant une abstention, décide à la majorité des suffrages exprimés :

Abstention : M. Laurent BOISGARD

- **D'APPROUVER** l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3 030 727,84 € HT pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en une médiathèque à MER (41500)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir tous les actes afférents au projet afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 05/05/2022

Le maire

Vincent ROBIN

